

Pour ce qui est du rapport, il s'agit d'un document publié régulièrement par le Conseil consultatif du statut de la femme. Le Conseil est un organisme entièrement indépendant dont je suis comptable au Parlement. Il est libre de choisir ses méthodes, ses sujets, le moment où il veut les étudier ou les publier.

Si cet organisme a décidé, actuellement, de vérifier auprès de la Commission de la Fonction publique l'exactitude des statistiques qu'elle utilise pour son rapport, je rappellerai au député que la Commission est elle aussi indépendante et que le Conseil en a le droit. Je n'y trouve rien à redire. Bien au contraire, je considère cette initiative comme très louable et j'aimerais que l'opposition fasse de même de temps à autre au lieu de répandre des calomnies sur des fonctionnaires dévoués et des organismes indépendants qui ne peuvent se défendre devant la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre n'a pas eu vent de la chose—apparemment du moins—pourrait-il nous dire pourquoi cette méthode n'a été adoptée que cette année et pas auparavant? La publication d'un rapport exhaustif, franc et objectif pourrait donner lieu à des conflits d'intérêt. Le ministre compte-t-il prendre des mesures à cet égard?

Le ministre désire sans doute qu'un rapport d'information complet et objectif soit publié. Or, il a promis à la Chambre il y a un an et demi de lui fournir les rapports et programmes d'action des différents ministères concernant les programmes d'égalité de chances. Pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas réussi à les faire publier? Est-ce là une tentative délibérée du gouvernement de supprimer cette information?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, le député déclare encore une fois qu'il n'y a pas eu de consultations de ce genre les années précédentes. Qu'en sait-il? La section de la recherche du Conseil consultatif se débrouille toute seule, sans avoir à me consulter. Je ne sais pas ce qui s'est passé exactement dans les cas en question, et je ne tiens pas à en savoir plus. Quand on veut recevoir des rapports objectifs et fiables, il est parfaitement normal que les organismes de ce genre procèdent aux contrôles qui s'imposent au lieu d'imiter le député, qui n'a fait que trop souvent en Chambre des déclarations inexactes et incorrectes sur le sujet du statut de la femme.

En ce qui concerne plus généralement le programme d'égalité des chances, je rappellerai au député que les ministères sont tenus de déposer auprès du Conseil du Trésor leur plan d'action. Et j'ai déclaré que ces plans une fois déposés peuvent être consultés. Je ne sais pas exactement où en sont les choses

Questions orales

aujourd'hui, mais si le député tient à consulter certains de ces documents, il n'a qu'à en faire la demande au Conseil du Trésor et constater de visu. J'ai déjà dit à de nombreuses reprises que ces documents peuvent être consultés.

* * *

LE LOGEMENT

LA HAUSSE DU PRIX DU BOIS—LES CONSÉQUENCES SUR LES MISES EN CHANTIER L'ANNÉE PROCHAINE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre qui est chargé du logement. Comme tout porte à croire qu'il y aura l'an prochain une baisse sensible des mises en chantier à cause de la hausse des coûts de construction, du prix des terrains et du coût des hypothèques, le ministre veut-il nous dire si ses services ont étudié la hausse de 45 à 65 p. 100 qui est survenue l'an dernier dans le prix du bois utilisé dans le bâtiment, alors que le secteur des produits forestiers voyait ses profits augmenter de beaucoup plus de 100 p. 100?

Dans l'affirmative, le ministre peut-il nous dire quel effet cette hausse du prix du bois va avoir sur les mises en chantier l'an prochain?

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le gouvernement prévoit un million de mises en chantier au Canada, au cours des cinq prochaines années, pour répondre aux besoins de logement des Canadiens. Ce plan quinquennal se déroule comme prévu. En fait, nous croyons atteindre notre objectif en moins de cinq ans. Nous ne prévoyons pas de réductions, dans le nombre des travaux l'an prochain, qui risqueraient de nous empêcher d'atteindre cet objectif de un million de mises en chantier au Canada.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Finances est absent, j'aimerais poser ma question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations.

Le ministre pourrait-il demander à son ministère ou à la Commission de lutte contre l'inflation de faire enquête sur l'augmentation de 45 à 65 p. 100 qu'a subie le prix du bois de construction l'an dernier, alors que les bénéficiaires des principales sociétés de construction ont augmenté de 119 p. 100 en un an, au moment même où les salaires des travailleurs de ce secteur étaient limités à 6 p. 100 par les indicateurs de la CLI? Le ministre pourrait-il demander à son ministère d'examiner la situation et pourrait-il faire une déclaration à la Chambre pour expliquer cette déplorable situation?

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, cette question ne relève ni de mon ministère ni de la Commission de lutte contre l'inflation. C'est un problème d'importance et je le signalerai aux organismes qui peuvent s'en occuper, soit la CLI et le CEIP, qui est le nouvel organisme du Conseil économique chargé de surveiller les prix.